



Groupe BLE Lorraine

28 avril 2022

Gardes champêtres et police rurale en Moselle

Alors qu'ils étaient encore plus de 20 000 en 1958 dans l'ensemble de l'Hexagone, les gardes champêtres ne sont désormais plus que 600, dont une très grande majorité est employée en Alsace et en Moselle pour une bonne et simple raison : le Droit Local exige en effet d'avoir au moins un garde champêtre par commune.



Une grande majorité des gardes champêtres officie en Moselle (Crédits photo : Banque des Territoires)

Il est néanmoins possible aujourd'hui pour les communes de mutualiser un ou plusieurs gardes champêtres à travers des groupements de collectivités. En Moselle, les gardes champêtres constituent ce que l'on appelle la police rurale. Cette dernière est placée sous l'autorité des maires qui définissent ses missions dans le cadre de la loi. Son périmètre d'intervention est souvent très étendu. La police rurale peut en effet intervenir aussi bien dans le domaine de la chasse, que dans celui de la pêche. Elle peut également exercer des missions de voie publique, voire assurer la surveillance et la sécurité des marchés et des foires.

Metz, comme les autres communes urbaines du département de la Moselle, possède aussi sa propre police rurale. Les gardes champêtres qui la composent sont parfois amenés à travailler en civil, afin de ne pas se faire repérer. Ils sont habilités à verbaliser les incivilités qu'ils constatent, par exemple lorsque des propriétaires de chiens peu scrupuleux ne ramassent pas les déjections de leurs compagnons à quatre pattes. A noter enfin qu'en 2015 la police rurale messine a été la première à avoir été armée.

© Groupe BLE Lorraine – Tous droits réservés